Image not found or type unknown

Passer son permis et aménagement d'horaires

Par **aurore1**, le **30/09/2014** à **21:44**

bonjour,
cela fait plusieurs fois que je demande à mon employeur d'aménager mes horaires de travail pour passer mon code, en effet je travaille de 14 h à 22 h et deux fois par
semaine le mardi et le jeudi de doit aller au code pour valider mes examens pour pouvoir passer mon code, mon employeur refuse, quelle possibilité j'ai, afin de pouvoir enfin passer mon code et ensuite passer ma conduite, puis je lui envoyer une lettre lui expliquant
la situation, ou que puis je faire cela fait bientôt deux ans que cette situation dure;
avec mes remerciements.
Patricia

Par **P.M.**, le **30/09/2014** à **22:39**

Bonjour,
Il n'est pas prévu de disposition obligeant l'employeur a devoir adapter les horaires pour des occupations personnelles de chaque salarié(e)...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés